



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction de la Régie de l'énergie conformément au [paragraphe 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#), dans la forme et de la manière exigées par le Conseil du Trésor à l'aide du référentiel d'information financière à usage particulier fourni dans la [Directive sur les normes comptables GC 4400 : Rapport financier trimestriel des ministères](#). Il devrait être lu parallèlement au [Budget principal des dépenses](#) et au [Budget supplémentaire des dépenses](#). Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

La Régie est désignée à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles. La Régie réglemente les infrastructures énergétiques de manière à prévenir les préjudices et à s'assurer que l'énergie est acheminée de manière sécuritaire, fiable, concurrentielle et durable sur le plan de l'environnement partout au Canada comme ailleurs dans le monde. La mission de la Régie consiste notamment :

- à rendre des décisions et des ordonnances – et à formuler des recommandations – transparentes à l'égard des pipelines, des lignes de transport d'électricité, des projets d'énergie renouvelable extracôtière et des pipelines abandonnés;
- à surveiller la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des pipelines, des lignes interprovinciales et des lignes internationales de transport d'électricité et à surveiller les activités autorisées dans la partie 5 de la LRCE et les installations abandonnées;
- à rendre des ordonnances sur le transport, les droits et les tarifs et à surveiller tout ce qui a trait au transport, aux droits et aux tarifs;
- à rendre des décisions et des ordonnances et à donner des instructions, sous le régime de la partie 8 de la LRCE, sur les droits, la production et la rationalisation de l'exploitation en matière de pétrole et de gaz;
- à fournir des conseils et à produire des rapports sur des questions relatives à l'énergie;
- à prévoir des processus de règlement extrajudiciaire des différends;
- à exercer les attributions que lui confère toute autre loi fédérale;
- à exercer ses attributions de manière à respecter les engagements du gouvernement du Canada à l'égard des droits des peuples autochtones du Canada.

Le financement de la Régie provient d'autorisations parlementaires annuelles. Le gouvernement recouvre la quasi-totalité des frais auprès des sociétés qu'elle réglemente. Les revenus sont déposés directement dans le Trésor public. Ce processus est prévu dans le *Règlement sur le recouvrement des frais*.



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

Les responsabilités essentielles de la Régie sont les suivantes : processus décisionnels; surveillance de la sécurité et de l'environnement; information sur l'énergie; mobilisation.

Pour un complément d'information sur les attributions, le mandat et les programmes de la Régie, veuillez consulter les [plans ministériels](#), les [rapports sur les résultats ministériels](#) et la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

Méthode de présentation du rapport

Le rapport financier trimestriel a été préparé par la direction selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par la Régie, de manière cohérente avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses](#) pour l'exercice 2025-2026. Le présent rapport trimestriel a été établi à l'aide d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière ayant trait à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites annuelles approuvées par des lois de crédits ou de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins particulières.

Lorsque le Parlement est dissous aux fins d'une élection générale, le gouverneur en conseil peut, en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ordonner par décret l'établissement d'un mandat spécial pour autoriser un paiement sur le Trésor. Un mandat spécial est réputé être un crédit pour l'exercice au cours duquel il est délivré.

La Régie utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour préparer et présenter ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section met en lumière les éléments importants qui ont influé sur les résultats à ce jour ou qui ont contribué à la variation nette des ressources disponibles pour l'exercice et des dépenses réelles. Elle devrait être lue parallèlement avec l'[état des autorisations budgétaires](#) et les [dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#), qui se trouvent à la fin du présent rapport.



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

Analyse des autorisations budgétaires

Comme en font foi l'[état des autorisations budgétaires](#) et les [dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#), le montant total des crédits disponibles pour le reste de l'exercice se terminant le 31 mars 2026 s'élève à 120,63 millions de dollars, comparativement à 115,34 millions de dollars pour celui terminé le 31 mars 2025. L'augmentation de 5,29 millions de dollars est attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 11,61 millions de dollars liée à des rajustements de rémunération, dont des changements aux conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale;
- une augmentation de 2,33 millions de dollars liée au régime d'avantages sociaux des employés;
- une augmentation de 1,46 million de dollars liée au financement prévu dans le Budget de 2024 pour les comités consultatifs et de surveillance autochtone;
- une diminution de 6,94 millions de dollars liée au financement prévu dans le Budget de 2022 pour des activités de renouvellement de la réglementation et la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- une diminution de 2,52 millions de dollars des subventions et contributions;
- une diminution de 0,36 million de dollars liée à l'initiative de recentrage des dépenses publiques;
- une diminution de 0,29 million de dollars liée au report du budget de fonctionnement.

Analyse des dépenses

Comme en témoignent les [dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#), les autorisations de l'organisation utilisées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2025 s'élèvent à 55,84 millions de dollars, comparativement à 60,04 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024. La diminution de 4,20 millions de dollars est imputable à ce qui suit :

- une augmentation de 3,46 millions de dollars liée aux exigences opérationnelles;
- une augmentation de 1,17 million de dollars liée au régime d'avantages sociaux des employés;



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

- une augmentation de 0,02 million de dollars des subventions et contributions;
- une réduction de 5,79 millions de dollars relative à des affectations liées à la rémunération découlant de la modification des conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale;
- une diminution de 2,91 millions de dollars liée au financement prévu dans le Budget de 2022 pour des activités de renouvellement de la réglementation et la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- une diminution de 0,15 million de dollars liée au financement prévu dans le Budget de 2024 pour les comités consultatifs et de surveillance autochtone.

Risques et incertitudes

Le travail de la Régie est dicté par les tendances émergentes en matière énergétique et par l'analyse proactive de celles dans les domaines de la sécurité, de l'environnement et de l'économie, ainsi que dans la société en général. Ces tendances peuvent influencer sur le nombre de questions que la Régie doit trancher au cours d'une année donnée ainsi que sur la capacité de l'organisation de s'acquitter de ses responsabilités, qui représentent les intérêts et préoccupations des Canadiens, en constante évolution. Vu la nature du mandat de la Régie, les dépenses varient en fonction d'événements prévus et imprévus, à l'interne comme à l'externe, qui sont à l'origine d'incertitudes et de pressions sur les ressources.

Dans l'exécution de son travail au nom de tous les Canadiens, la Régie devra, afin de produire les résultats prévus, saisir les occasions et gérer les risques. La Régie a mis en place un cadre de gestion des risques de l'organisation pour gérer les risques dans le contexte du modèle de gouvernance et du plan stratégique actuels. Ce cadre propose une approche globale pour relever, évaluer et gérer les risques stratégiques à l'échelle de l'organisation, et pour s'y préparer. En offrant

un outil qui permet de répertorier les risques pouvant toucher l'ensemble de l'organisation, le cadre aide le conseil d'administration et la haute direction de la Régie à gérer de façon stratégique les événements qui pourraient nuire à la réussite de l'organisation ainsi qu'à trouver des moyens d'atténuer ces risques.



Régie de l'énergie
du Canada

Canada Energy
Regulator

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun changement important au cours de cette période.

Approbation des cadres supérieurs

La version originale a été approuvée par

La version originale a été approuvée par

Tracy Sletto
Présidente-directrice générale

Jason Reid
Dirigeant principal des finances

Calgary, Canada
Le 12 novembre 2025



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

État des autorisations de dépenser (non vérifié)*(en milliers de dollars)*

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 202 6*	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 septembre 20 25	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 202 5*	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 septembre 20 24	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programme	108 053	24 778	49 550	105 096	32 141	54 912
Autorisation législative	12 579	3 145	6 290	10 248	2 562	5 124
Autorisations budgétaires totales	120 632	27 923	55 840	115 344	34 703	60 036
Autorisations non budgétaires	-			-	-	-
Total des autorisations	120 632	27 923	55 840	115 344	34 703	60 036

Le tableau ci-joint renferme de plus amples renseignements.

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non auditées)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Dépenses faites au trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Dépenses faites au trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	98 241	24 398	48 895	87 463	31 513	53 273
Transports et communications	1 898	418	993	2 070	501	961
Information	125	125	240	186	64	124
Services professionnels et spéciaux	9 897	1 928	3 994	13 460	2 110	4 141
Location	1 232	372	754	1 160	243	645
Réparations et entretien	735	-	177	997	5	262
Services publics, fournitures et approvisionnements	373	112	156	272	111	188
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux	-	16	16	-	-	-
Acquisition de machinerie et matériel	1 656	198	222	695	37	79
Paievements de transfert	6 453	348	387	8 977	119	363
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	22	8	6	64	-	-
Dépenses budgétaires brutes totales	120 632	27 923	55 840	115 344	34 703	60 036
Moins						
Total des revenus nets affectés aux dépenses	-	-	-	-	-	-
Dépenses budgétaires nettes totales	120 632	27 923	55 840	115 344	34 703	60 036

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.